Retraites : La CMR s'allie à la monétique : Une carte pour les pensionnés non bancarisés de la Caisse

Economie

Posté par: Visiteur
Publié le : 08-01-2008 21:14:49

Le nouvel an devrait marquer pour les pensionnés et retraités de la CMR, la Caisse Marocaine des Retraites, à partir du mois en cours, le démarrage effectif d'un nouveau mode de paiement.

La CMR après avoir finalisé le projet de mise en place de la carte monétique de retrait sur Guichet automatique bancaire (GAB) au profit des pensionnés non bancarisés de la Caisse, a annoncé, l'échéance de janvier 2008 comme date du lancement effectif du mode du paiement monétique, lors de la cérémonie de signature de protocoles d'accord avec la Société générale marocaine de banques (SGMB) et Poste Maroc sous la présidence du ministre de l'Économie et des Finances Sur les 525.000 pensions servies par la Caisse, 286.000 (55%) sont non bancarisés et seront concernées par ce nouveau mode.

Il s'agit de leur permettre (aux pensionnés de la Caisse et à leurs ayants droit) de disposer d'une carte monétique de retrait utilisable au niveau des guichets automatiques bancaires des réseaux de Poste Maroc et de la SGMB ainsi que sur l'ensemble des guichets GAB du Centre Monétique Interbancaire (CMI).
La mise en oeuvre de ce mode de paiement s'est basée sur l'utilisation des technologies d'échange de données informatisées.

«Elle répond à un objectif stratégique d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux pensionnés en termes d'efficacité et de rapidité», est-il expliqué dans un communiqué de la CMR.

Ce mode devrait permettre également de garantir, pour la Caisse, la fiabilité et la traçabilité des transactions financières, la sécurité des données et la maîtrise des frais de gestion. En effet, les NTIC et la bancarisation apparaissaient en force dans le plan de développement de la CMR. La mise en place du mode de paiement monétaire n'était qu'une des concrétisations des projets stratégiques prévus dans le cadre du plan quinquennal 2004-2008 du développement de la CMR.

Ce plan multiaxes voulait dans le domaine d'action de la «Liquidation des pensions», améliorer la maîtrise des procédures et des délais de liquidation, ceci par le moyen de l'automatisation de la liquidation sur la base des données certifiées.

Du reste, après avoir achevée la mise en place du site Internet de la Caisse et des services en ligne, il est toujours en cours de finalisation, dans le domaine d'action «Système d'information», la généralisation de son automatisation et l'utilisation de l'outil informatique à tous les postes de travail. Le paiement des pensions, en tant qu'autre domaine d'action, est prévu en 2008, ainsi que la poursuite de la révision des échéanciers de paiement des pensions, le renforcement des efforts d'incitation à la bancarisation et le développement des relations de partenariat avec les banques, dans le sens de simplifier et de diversifier les modalités de paiement.

Dans l'attente d'une réforme complète du système des retraites, les pouvoirs publics ont mis en place différentes mesures d'accompagnement de ce système.

Enfin, l'ensemble de ces mesures devront renforcer la volonté affichée des pouvoirs publics de disposer d'une administration efficace et proche des citoyens.

Le coût de cette carte sera supporté par la CMR pour les pensions ne dépassant pas le montant de 1.000 DH. Par ailleurs, dans le cadre du processus d'externalisation des caisses de retraite, un protocole a été signé entre le gouvernement, la CDG et l'OCP le 19 juillet 2007, visant à intégrer les retraités de l'OCP au RCAR, pour un montant de 33 MMDH.

Le système de retraite en question

A l'instar de nombreux pays, la réforme du système de retraite au Maroc se pose avec acuité tant l'équilibre financier des régimes et leur pérennité sont remis en question.

Plusieurs axes de réforme ont été étudiés, notamment le relèvement de l'âge légal de retraite de 60 à 65 ans et l'introduction d'une dose de capitalisation dans les régimes de retraite.

Par ailleurs, la nouvelle stratégie du secteur de la santé ambitionne, à l'horizon 2015, de satisfaire les besoins croissants en soin des citoyens à travers une démarche globale et intégrée et d'améliorer davantage les performances du système de santé. Elle est structurée essentiellement autour de quatre axes, dont le principal se rapporte à l'organisation du système de santé à travers la promotion de la complémentarité entre les secteurs public et privé, le renforcement de la déconcentration/régionalisation, la mise en place de la
carte sanitaire et la restructuration du réseau hospitalier.

LE MATIN